

**Zeitschrift:** Werk, Bauen + Wohnen  
**Herausgeber:** Bund Schweizer Architekten  
**Band:** 72 (1985)  
**Heft:** 1/2: Positionen heute : Geschichte(n) für die Zukunft = Positions d'aujourd'hui : histoire(s) pour l'avenir = Positions today : tomorrow's (Hi)story

## Sonstiges

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lettre ouverte

**M. le Prof. J.W. Huber**  
 Directeur de l'Office des  
 constructions fédérales  
 Effingerstrasse 20  
 3008 Berne

Lausanne, le 27 octobre 1984

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je prends respectueusement la liberté de vous dire un fait qui m'a profondément troublé lors de la cérémonie pour l'inauguration de la 1ère étape de l'EPFL le 19 octobre passé à Ecublens.

C'est à vous que je m'adresse parce que vous êtes l'instance pratiquement la plus proche de cette réalisation, donc la plus apte à recevoir et comprendre mon souci.

Tous les discours prononcés, soit, dans l'ordre, ceux de M. le Professeur Vittoz, président de l'EPFL, de M. le Conseiller fédéral Egli, de M. Masson, syndic d'Ecublens, de M. Cosandey, président du Conseil des EPF, de vous-même et de M. Javet, professeur à l'EPFL, ont été à juste titre nourris des remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, peu ou beaucoup, ont permis que se réalise cette immense œuvre. Même l'orchestre de circonstance et la décoration florale de la salle ont eu droit aux applaudissements.

Les artistes ont été les grands oubliés de cette journée.

Aucun discours n'a fait même une allusion à leurs œuvres. Aucun d'eux n'a été nommé. Ils sont restés dans l'ombre et je trouve ceci injuste et alarmant.

Le sculpteur ami que j'accompagne, auteur d'une des œuvres du Carrefour central, n'avait pas été officiellement invité et ne se trouvait présent que grâce à un coup de téléphone de l'architecte Zweifel quatre jours avant la cérémonie. En se déplaçant de Zurich à Ecublens, il a fait honneur à son mandant, honneur qui ne lui fut pas rendu.

L'apport des artistes à la réalisation de cette première étape est pourtant bien visible, tant en qualité qu'en dimensions. Il a été voulu par le maître de l'ouvrage qui doit en être félicité. Mais faut-il admettre que ces compagnons porteurs de spiritualité n'aient pas eu droit aux mêmes chaises ni aux mêmes applaudissements que nous autres architectes et ingénieurs, concepteurs et techniciens du matériel?

Personnellement je m'y refuse. Et je craindrais une société où

cette attitude serait la règle.

Croyez, Monsieur le Directeur, que je me sens obligé d'écrire ces propos sans animosité ni reproche à quiconque et que je souhaite que vous compreniez mon intervention dans son sens positif.

● Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes remerciements pour votre intérêt à mes mots, et recevez mes respectueuses salutations.

jean kyburz

**M. Jean Kyburz**  
 architecte FAS/SIA  
 Epinettes 1  
 1007 Lausanne

Berne, le 1<sup>er</sup> novembre 1984

Monsieur et cher collègue,

Votre lettre ouverte du 27 octobre 1984 a rencontré toute mon attention. Permettez-moi de vous dire, pour ce qui me concerne, que j'ai renoncé intentionnellement à mentionner, dans le cadre de mon discours, la participation des artistes à cet important ouvrage. En effet, les œuvres d'art ont fait l'objet de certaines critiques de la part des «utilisateurs» qui n'ont que peu apprécié les décisions des personnes responsables des commandes. Je suis content d'apprendre que vous considérez l'apport des artistes comme réussi, tant en qualité qu'en dimensions, et que vous en félicitez le maître de l'ouvrage. Je ne pense toutefois pas que les artistes aient été les «oubliés» de l'inauguration, car ils sont représentés dans le cadre de la brochure éditée à cette occasion et distribuée à chaque participant (voir page de couverture avec la mention du nom de l'artiste au verso; page 13, c'est-à-dire dans le cadre de mon article, et, page 23, dans celui de M. Zweifel).

Je partage votre avis que les artistes ont droit aux applaudissements et je les mentionne en général lors de mes discours d'inauguration; mais dans tous ces cas, l'œuvre d'art n'est pas évoquée dans la brochure, alors que dans celle de l'EPFL c'est le cas.

En ce qui concerne les participants à l'inauguration, les invitations ont été adressées par l'EPFL et non par l'Office des constructions fédérales, alors que le bureau de MM. Zweifel, Strickler et associés en disposait d'un certain nombre. Je pense que l'EPFL avait admis que les artistes faisaient partie de son contingent. Je tiens encore à préciser que les entreprises n'ont pas non plus été au nombre des invités.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, mes salutations très distinguées.

Prof. J.-W. Huber,  
 arch. dipl. SIA/FAS

## Kurse

### CRB-Farbkurse 1985

Das CRB führt auch 1985 wieder Kurse zu diesem Thema durch. Unter der fachkundigen Leitung von Prof. Werner Spillmann, Dozent am Technikum Winterthur, lernen die Teilnehmer, das Phänomen Farbe besser zu verstehen und praxisorientiert anzuwenden.

18./19. und 25./26. Januar

8./9. und 15./16. März

3./4. und 10./11. Mai

31. Mai/1. und 7./8. Juni

Kursunterlagen und Anmeldekarten bei: CRB, Zentralstrasse 153, 8003 Zürich, Telefon 01/241 44 88 (Frau Schützeberg)

## Messe

### Construmat

Der Internationale Bau-Salon Construmat findet vom 22. bis 28. März 1985 auf dem Messegelände der Stadt Barcelona statt.

## Session

### Journées d'études Durabilité du béton armé Origines des dégâts Prévention Assainissement

Mardi 26 mars 1985, 9 h 30.

Mercredi 27 mars 1985, 9 h 30. Ecole polytechnique fédérale, Lausanne-Ecublens. Auditoire CM 2, Centre Midi.

Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA. Groupe spécialisé de la construction industrialisée GCI FIB en collaboration avec Formation universitaire continue des ingénieurs et des architectes. Commission romande: SIA, A3E2PL, GEP, EPFL, EAUG, SVIGGR, ASRO. Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Laboratoire des matériaux de construction. Wissenschaftlich-technischer Arbeitskreis für Denkmalpflege und Bauwerksanierung EV (WTA)

## Entschiedene Wettbewerbe

### St. Gallen: Überbauung des Gebietes Watt

Das Hochbauamt der Stadt St. Gallen veranstaltete zusammen mit der Erbgemeinschaft Heinrich Welti, Kilchberg ZH, und der Ortsbürgergemeinde St. Gallen einen Ideenwettbewerb für diese Überbauung, zu dem 8 Architekten eingeladen wurden. Das Architekturbüro Richele+Rüesch, St. Gallen, hat aus personellen Gründen den Verzicht bekanntgegeben. Die übrigen 7 Projekte wurden fristgerecht eingereicht. Die Rangfolge lautet:

1. Rang (14000 Franken): H. Thurnherr, Architekt, Teufen, B. Bossart, Architekt, St. Gallen; Mitarbeiter: B. Clerici, Architekt.

2. Rang (11000 Franken): M. Engeler, Architekt, St. Gallen, A. Stücheli, Architekt, St. Gallen, A. Benz, Architekt, St. Gallen.

3. Rang (7000 Franken): F. Oswald, Architekt BSA/SIA, Bern; Mitarbeiter: Q. Miller.

Jedem Teilnehmer wird eine feste Entschädigung von 6000 Franken zugesprochen.

Das Preisgericht beantragt den Veranstaltern einstimmig, die Projekte im 1. und 2. Rang weiterarbeiten zu lassen. Die Überarbeitungszeit soll ca. zwei Monate betragen, und die Entschädigung soll auf 6000 Franken ohne weitere Preissummen festgesetzt werden.

Das Preisgericht: R. Rast, dipl. Arch. ETH/SIA, Bern, F. Eberhard, Stadtbaumeister, St. Gallen, R. Stoops, dipl. Arch. ETH/SIA, Brugg, R. Welti, Vertreter Erbgemeinschaft, Uetikon ZH, Ch. Wieser, dipl. Ing. ETH, Bürgerrat, St. Gallen, K. Höhener, Vizedirektor, Schweiz. Bankgesellschaft St. Gallen.